



Cinquième conseil de politique nucléaire

Publié le 12 mars 2026

Le Président de la République a réuni ce jeudi 12 mars 2026 un **5ème Conseil de politique nucléaire (CPN)**. Dans la continuité des précédents conseils de politique nucléaire qui se tiennent depuis 2022 ce conseil définit les grandes orientations de la politique nucléaire nationale.

Le contexte international récent confirme les orientations de politique énergétique prises par le Président de la République pour garantir l'indépendance énergétique de la France en sortant des énergies fossiles. Le Conseil de politique nucléaire confirme la nécessité de la relance du nucléaire en France afin de garantir la souveraineté de notre pays, à rendre l'énergie accessible pour les Français et nos entreprises ainsi qu'à lutter contre le changement climatique.

Lors de cette réunion, le Conseil a pris acte des avancées dans la mise en œuvre du programme EPR2 qui vise à construire 6 nouveaux réacteurs de forte puissance, à Penly, Gravelines et Bugey. Le Conseil de politique nucléaire a également pris acte des conclusions de l'audit du programme de construction de 6 réacteurs de type EPR2 mené au début de l'année 2026 par la Délégation interministérielle au nouveau nucléaire (DINN). EDF s'est engagé à tenir la cible de coûts de construction à hauteur de 72,8 Md€2020 et de calendrier du programme. Le Conseil a demandé à EDF de mettre en œuvre les préconisations identifiées d'ici la fin de l'année 2026 et d'en rendre compte dans le cadre du suivi assuré par la DINN.

Le Conseil de politique nucléaire a également confirmé les grands principes et les grands paramètres du schéma de financement et de régulation du programme EPR2. Le prêt bonifié de l'Etat accordé au programme EPR 2 pour 60% du montant total du programme sera financé par le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts.

Le Conseil a enfin confirmé l'objectif d'assurer la décision finale d'investissement du Conseil d'administration d'EDF avant la fin de l'année 2026, pour une première mise en service d'ici 2038. Il demande en conséquence à l'ensemble des services de l'État et à EDF de prendre

toutes les mesures nécessaires pour finaliser les discussions en cours avec la Commission Européenne dans un calendrier cohérent avec cet objectif.

Le Conseil a également pris acte des avancées du programme « Aval du futur » porté par Orano et visant à renouveler les installations de l'aval du cycle du combustible nucléaire à La Hague afin de répondre aux besoins du parc nucléaire existant puis des EPR2. Une première phase consiste à construire d'ici 2040 deux piscines d'entreposage des combustibles usés, un nouvel entreposage de matières plutonifères ainsi qu'une nouvelle usine de fabrication de combustibles recyclés appelée « Melox 2 ».

Une seconde phase porte sur la construction d'une nouvelle usine de retraitement des combustibles usés appelée « La Hague 2 » et d'une troisième piscine d'entreposage des combustibles usés. Le conseil de politique nucléaire s'est également félicité de l'accord de principe passé entre Orano et EDF permettant de sécuriser l'avancée du programme jusqu'aux décisions finales d'investissement. Il leur a demandé de finaliser, en lien avec l'État et d'ici la fin de l'année 2026, les modalités de l'accord de financement du programme afin de garantir la mise en service d'ici 2040 de la première phase du projet. Il confirme la labellisation « Grand Chantier » du programme et demande aux services de l'État de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'accélération des procédures et à la simplification des exigences applicables au programme.

Face aux enjeux d'approvisionnement en uranium naturel à court, moyen et long-terme, sur la base des travaux préparatoires réalisés, le Conseil de politique nucléaire a confirmé le lancement d'un nouveau programme ambitieux de fermeture du cycle du combustible nucléaire ayant vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs (donneurs d'ordre, recherche, acteurs émergents). En effet, le Conseil de politique nucléaire considère que les enjeux à long-terme d'approvisionnement en uranium justifient de lancer un tel programme, permettant de se passer de l'importation d'Uranium naturel à horizon 2100. Le Conseil de politique nucléaire a ainsi décidé de lancer une phase d'études de quatre ans permettant de concevoir ces installations sur la base du retour d'expérience national, puis d'envisager, à l'horizon 2030, le lancement de la construction d'un premier réacteur à neutrons rapides.

Le Conseil de politique nucléaire décide d'instaurer une direction du programme intégrant des représentants du CEA, d'EDF, de Framatome et d'Orano et lui demande de rapporter annuellement les avancées du programme à son niveau. Le Conseil demande que le plan de financement intègre des **partenariats européens et internationaux**, ainsi que des contributions des **industriels**. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, et notamment des acteurs émergents au sein de cette stratégie, sera un enjeu majeur.

Enfin, le Conseil s'est félicité de l'annonce des financements complémentaires portés par France 2030 pour deux petits réacteurs calogènes (Calogena et Jimmy) dans le cadre du

programme France 2030. Le Conseil a également pris bonne note de la poursuite de l'instruction des autres dossiers qui permettra d'attribuer des aides complémentaires à d'autres projets dans les prochains mois. Il a demandé au CEA de poursuivre la mise à disposition des données de sites pertinentes de Marcoule et Cadarache aux porteurs de projet qui en feraient la demande et de mettre en place les conditions pour permettre à terme la mise à disposition de foncier auprès des porteurs de projet les plus avancés. **Il a donné mandat au Gouvernement de procéder à des simplifications réglementaires afin d'adapter le droit aux contraintes spécifiques à ces projets.**